

**BARÈME D'HONORAIRES TRANSACTION TTC**

Barème au 22/05/2025

Appartement, maison, immeuble, parking, terrain, fonds de commerce, local commercial, parts sociales de SCI. A l'exclusion du Neuf (VEFA). A charge du propriétaire vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat.

Chaque mandataire est juridiquement et financièrement indépendant et possède son propre barème d'honoraires.  Cliquez sur les liens correspondants pour accéder aux barèmes :

M. David BAPTISTE : <https://les-professionnels.immo/uploads/BaremeDB.pdf>  
Mme Christine CORÉ : <https://les-professionnels.immo/uploads/BaremeCC.pdf>  
Mme Ingrid COUASNÉ : <https://les-professionnels.immo/uploads/BaremeIC.pdf>  
Mme Kimberley COWLES : <https://les-professionnels.immo/uploads/BaremeKC2.pdf>  
Mme Marie-Claude DUPRE : <https://les-professionnels.immo/uploads/BaremeMCD.pdf>  
Mme Christine FABRE : <https://les-professionnels.immo/uploads/BaremeCF.pdf>  
Mme Magven GOUPIL : <https://les-professionnels.immo/uploads/BaremeMG.pdf>  
Mme Maude JACKOWSKI : <https://les-professionnels.immo/uploads/BaremeMJ.pdf>  
M. Christian JOUZEAU : <https://les-professionnels.immo/uploads/BaremeCJ.pdf>  
Mme Patricia JOUZEAU : <https://les-professionnels.immo/uploads/BaremeCI.pdf>  
Mme Sylvie LE GARREC : <https://les-professionnels.immo/uploads/BaremeSLG.pdf>  
Mme Dominique LAMBERT : <https://les-professionnels.immo/uploads/BaremeDL.pdf>  
Mme Cathia PALLUAU DE VECCHI : <https://les-professionnels.immo/uploads/BaremePDV.pdf>  
M. Romain PATENAY : <https://les-professionnels.immo/uploads/BaremeRP.pdf>  
Mme Sylvie RENIAU : <https://les-professionnels.immo/uploads/BaremeSRE.pdf>  
M. Pierre-Jean ROBINOT : <https://les-professionnels.immo/uploads/BaremePJR.pdf>  
M. Franck RUGGIERO : <https://lesprofessionnels.immo/uploads/BaremeFR.pdf>  
M. Axel RUTTIENS : <https://les-professionnels.immo/uploads/BaremeAR.pdf>  
Mme Marilyn SAUSSET : <https://les-professionnels.immo/uploads/BaremeMS.pdf>

Tous nos compromis se signent chez le notaire.

Nous ne détenons aucun fonds pour le compte de nos clients.

Nos honoraires sont dus à la conclusion de l'acte authentique de vente chez notaire.

Nous ne faisons ni location, ni gestion, ni syndic.

Conformément à l'article L. 612-1 du code de la consommation, en cas de litige, vous avez la possibilité saisir le Médiateur de la consommation suivant : MCP Médiation 12 square Desnouettes 75015 PARIS par courrier postal ou bien cliquez sur le lien <http://mcpmediation.org>